



- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le programme 2022 de modernisation des installations sur le réseau d'éclairage public des Ferme de Mauperthuis et Ferme du Plat Buisson ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES SDESM –MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 – 2026**

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1<sup>er</sup>/1/2023 au 31/12/2026) ;

**Considérant** que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

### **COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.

### **VOTE DES DEUX TAXES N° 03-2022**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2022, et ce pour le 38ème année consécutive. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient pour 2022, le taux des contributions directes, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 29,43 %

Taxe foncière (non bâti) : 39,56 %

### **CONVENTION 2022 Pass « ACTU LOCALES » RADIO OXYGÈNE**

Le conseil municipal renouvelle pour un an, l'engagement Pass « Actu locale » avec la radio OXYGÈNE 77130 MONTEREAU.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022**

Le Maire de Forges, présente au conseil municipal, les différentes demandes de subventions émanant d'associations forgeises et d'associations des environs. Après examen des demandes, le conseil municipal décide d'attribuer pour 2022, une subvention aux associations qui ont fait la demande, à savoir :

• Comité des Fêtes de FORGES	5 620,00 €
• Association Service Aide à Domicile	23,00 €
• Association Fondation Original Sound FORGES	460,00 €
• Amicale scolaire Forges-La Grande Paroisse	1 500,00 €
• Aquibrie 77 Dammarie-les-Lys	30,00 €
• Amicale Anciens Marins Montereau Environs	160,00 €
• Donneurs de sang	160,00 €
• Association combattante (SOR)	160,00 €
• Club de l'âge d'or 77 St-Germain-Laval	230,00 €
• Mission locale 1,79 € par Hab. X 425 Habitants	764,85 €
• Association Bleu Citron	300,00 €
• Radio Oxygène Subvention	1 188,00 €
• Subvention FACIL	150,00 €
• Team HBS Cycling (Course cycliste 22 mars 2022)	200,00 €
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>11 253,85 €</b>

## **LISTE DES INVESTISSEMENTS 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les devis de :

- Mme Laurence CHICOINEAU 91130 RIS-ORANGIS, pour un montant total de 2 340 € TTC relatif à la restauration de la statue classée « Saint-Baudel » et de la statue classée « Vierge à l'enfant » se trouvant au sein de l'église. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2161 du budget de l'exercice en cours.
- L'entreprise CHASTRAGNAT 77130 MONTEREAU, pour la pose d'une alarme à l'atelier municipal, pour un montant de 3 090,96 € TTC. Cette dépense imputée sur les crédits ouverts à l'article 2181 du budget de l'exercice en cours.
- L'entreprise GUILLON – MORIZE 77940 THOURY-FEROTTES, pour un montant de 4 902 € TTC concernant la fourniture et la pose d'une tablette zinc et d'un bandeau sur et sous pierre d'appui à l'ancien château d'eau. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2181 du budget de l'exercice en cours.

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le Budget Primitif 2022, établi par la commission des finances, qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à :

Section d'investissement : 141 598,38 €

Section de fonctionnement : 463 313,38 €

## **CARTES IMAGINE « R » (ÉTUDIANTS)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire à nouveau pour la rentrée scolaire 2022/2023, avec le GIE COMUTITRES (dont le siège est à 75 PARIS 9ème, 21, Boulevard Haussmann), Gestionnaire de la carte Imagine "R", un contrat permettant de subventionner le coût du transport en commun des étudiants résidant en Ile-de-France, âgés de moins de 26 ans au 1er septembre de l'année de l'abonnement, et fréquentant un établissement scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur en Ile de France reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit d'appliquer l'option 2 à savoir la prise en charge totale de l'abonnement y compris les frais de dossier à l'exception des frais liés à la vie de l'abonnement restant à la charge de l'étudiant (perte, vol, changement de zone) et autorise le Maire à signer le contrat correspondant. Chaque étudiant intéressé, âgé de moins de 26 ans, au

1<sup>er</sup> septembre 2022, domicilié légalement à Forges, et fréquentant un établissement d'enseignement d'Ile de France, devra remplir le dossier d'inscription Imagine « R » le faire tamponner par l'établissement d'enseignement, puis venir en Mairie de Forges, pour faire valider son dossier pour bénéficier de la gratuité.

### **CARTES IMAGINE « R SCOLAIR » (COLLÉGIENS-LYCÉENS)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire pour la rentrée scolaire 2022/2023, avec le GIE COMUTITRES (dont le siège est à 75 PARIS 9<sup>ème</sup>, 21, Boulevard Haussmann), Gestionnaire de la Carte Imagine « R » SCOLAIRE, un contrat permettant de subventionner le coût du transport en commun des collégiens et lycéens résidant en Ile-de-France ayant au 1<sup>er</sup> septembre 2022 soit moins de 16 ans, soit moins de 26 ans et fréquentant un établissement recensé par le Ministère de l'Education Nationale pour suivre une formation initiale de l'enseignement primaire ou secondaire, une formation d'apprentis, ou un cursus de longue durée (> 350 h théorique) destiné aux jeunes déscolarisés en difficulté d'insertion. En sont exclus les élèves en contrat de professionnalisation. Par ailleurs, la gestion des dossiers de souscription et le service après-vente sont assurés par l'Agence Imagine « R » située 95905 CERGY PONTOISE Cedex 9 mandatée par Gie Comutitres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit d'appliquer l'option 2, à savoir la prise en charge totale de l'abonnement y compris les frais de dossier à l'exception des frais liés à la vie de l'abonnement restant à la charge du collégien ou lycéen (perte, vol, changement de zone) et autorise le Maire à signer le contrat correspondant. Chaque collégien ou lycéen intéressé, âgé soit moins de 16 ans, soit moins de 26 ans, domicilié légalement à Forges, et fréquentant un établissement d'enseignement d'Ile de France, devra remplir le dossier d'inscription Imagine « R » SCOLAIRE le faire tamponner par l'établissement d'enseignement, puis venir en Mairie de Forges, pour faire valider son dossier pour bénéficier de la gratuité.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6288 du budget de l'exercice en cours.

### **AIDE A LA MOBILITÉ (POST-BAC)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les étudiants « post-bac » fréquentant les établissements d'enseignement supérieurs d'Ile-de-France, bénéficient d'une prise en charge totale du coût de la carte Imagine R, par la commune, soit un montant annuel de 350 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire propose que cette participation puisse être étendue aux étudiants fréquentant des établissements d'enseignements supérieurs, situés en dehors de l'Ile-de-France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux étudiants « post-bac », jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, inscrits dans des établissements hors Ile-de-France, une aide basée sur le montant maximum de la carte Imagine R, tarif année scolaire 2022/2023.

Les demandeurs devront fournir :

- \* un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur,
- \* copie d'un abonnement à un transport collectif (carte étudiant SNCF, abonnement transport en commun, etc...),
- \* un Relevé d'Identité bancaire ou postal.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6713 du budget de l'exercice en cours.

## **COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE**

Le conseil municipal fixe la composition des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives.

### **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

#### **Dimanche 10 avril 2022 (1<sup>er</sup> Tour)**

08 H 00 à 10 H 45 : SENOBLE Romain, BILLARD Arnaud

10 H 45 à 13 H 30 : MICHOT Dominique, MOUETTE Christophe

13 H 30 à 16 H 15 : BOUSSAC Adeline, HEITZMAN Solène

16 H 15 à 19 H 00 : SCHNELL Christian, BUZZI Damien

#### **Dimanche 24 avril 2022 (2<sup>ème</sup> Tour)**

08 H 00 à 10 H 45 : MICHOT Dominique, BOUSSAC Adeline

10 H 45 à 13 H 30 : BILLARD Arnaud, HEITZMAN Solène

13 H 30 à 16 H 15 : LAVAUX Claire, DA SILVA Manuel

16 H 15 à 19 H 00 : SCHNELL Christian, BUZZI Damien

### **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

#### **Dimanche 12 juin 2022 (1<sup>er</sup> Tour)**

08 H 00 à 10 H 30 : SENOBLE Romain, BILLARD Arnaud

10 H 30 à 13 H 00 : MICHOT Dominique, MOUETTE Christophe

13 H 00 à 15 H 30 : BOUSSAC Adeline, HEITZMAN Solène

15 H 30 à 18 H 00 : LAVAUX Claire, DA SILVA Tony

#### **Dimanche 19 juin 2022 (2<sup>ème</sup> Tour)**

08 H 00 à 10 H 30 : SENOBLE Romain, BILLARD Arnaud

10 H 30 à 13 H 00 : MICHOT Dominique, MOUETTE Christophe

13 H 00 à 15 H 30 : LAVAUX Claire, DA SILVA Manuel

15 H 30 à 18 H 00 : BUZZI Damien, SCHNELL Christian

### **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier adressé à la CNIL, pour faire-part du mécontentement des conseillers municipaux de la commune de Forges, sur le démarchage téléphonique régulier, exercé depuis le début de la campagne électorale pour la Présidence de la République, et demander à la Ville de Montereau-Fault-Yonne, ainsi qu'à la permanence électorale de James Cheron de retirer l'ensemble des coordonnées des élus de Forges figurant illicitement dans ces fichiers.

Madame BOUSSAC Adeline donne le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2022, de l'association centre de santé de Cannes-Ecluse. Bilan satisfaisant. 4 médecins exercent actuellement, ainsi qu'une assistante médicale, et un nouveau médecin devrait venir prochainement. Peu de Forgeois fréquent à ce jour le centre. Par ailleurs, le centre souhaite s'agrandir et un projet d'aménagement sur la zone des cailloux est en cours, qui permettra dans le futur d'accueillir d'autres professions libérales et paramédicales.

Monsieur SCHNELL Christian signale qu'un projecteur, au château d'eau, est grillé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.